



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse dans le département des Vosges Les bassins de Moselle amont / Meurthe amont et Meuse amont repassent en vigilance sécheresse Le bassin de Saône amont reste en alerte sécheresse

Le département des Vosges a connu ces dernières semaines une pluviométrie importante. Cette dernière a eu pour effet d'améliorer notablement les débits des cours d'eau et de stabiliser la situation des nappes souterraines.

Au vu de cette évolution, Madame la Préfète des Vosges a décidé de lever les mesures de restrictions en abrogeant les arrêtés qui plaçaient les zones d'alerte « Moselle amont et Meurthe » et « Meuse amont » au niveau ALERTE sécheresse.

Toutefois, au regard de la sensibilité estivale de la ressource en eau et en vue d'anticiper une éventuelle dégradation de la situation, la vigilance de tous reste nécessaire. C'est pourquoi Madame la préfète des Vosges a décidé de placer ces deux zones au niveau VIGILANCE sécheresse.

Ce niveau n'impose pas de mesures de restrictions.

Toutefois, tous les usagers sont appelés à limiter leurs consommations d'eau potable ainsi que leurs prélèvements dans le milieu naturel pour ne pas porter atteinte et affaiblir la ressource, qui reste fragile.

Cette vigilance s'applique quelle que soit l'origine de l'eau, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau, dans leur nappe d'accompagnement (nappe en équilibre avec les rivières), ou encore de puits personnels.

La zone d'alerte « Saône amont » est, quant à elle, maintenue au niveau ALERTE et les mesures de restrictions restent en vigueur dans ce secteur, en application de l'arrêté préfectoral n°231/2023 du 21 juin 2023.

Les arrêtés de la préfète des Vosges sont consultables sur le site internet de la préfecture des Vosges.

Adaptons tous, dès aujourd'hui, les bons réflexes!

L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource. Les économies d'aujourd'hui sont une assurance supplémentaire pour satisfaire les besoins de demain.







Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88 Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr Place Foch 88026 ÉPINAL Cedex







